

Conseil municipal du 17 octobre 2017

Présents : Mesdames Sépafredo, Doumot, Arnoult

Messieurs Briémand, Resk, Réveillère, Roussand, Eard, Queinnee -

Monique Carrère ayant donné pouvoir à Nicole Arnoult

Marline Coste ayant donné pouvoir à Michèle Sépafredo

Christien Boucher ayant donné pouvoir à Joseph Réveillère -

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Claire Doumot

Absent excusé : Francis Condat -

La séance est ouverte à 9h05

I Indemnité des élus : révision de l'indice de référence

A la demande de la Trésorière de Castanet, le conseil municipal est appelé à délibérer concernant les modifications relatives à l'indemnité versée aux élus avec une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il s'agit d'accepter la majoration du point d'indice qui sert de référence.

Par ailleurs, les indemnités devront être réintégréés dans le revenu imposable (auparavant retrués à la source).

Mesdames Queinnee rappelle que les indemnités sont versées au Maire et aux adjoints -

Accepté à l'unanimité -

II Certificat administratif transmis par la DGFIP

Ce certificat regroupe l'ensemble des mandats administratif relatif au paiement des factures de travaux par la réalisation des locaux sportifs. Il s'agit de faire passer ces mandats d'un compte 2313, opérations en cours, vers un compte définitif 6138.

Accepté à l'unanimité.

III Création du poste de Directeur des Services -

Suite à la réorganisation des services, il est nécessaire de créer un poste d'attaché territorial aux fonctions de Directeur des Services à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. (35 h/semaine).

Accepté à l'unanimité -

IV

#### Contact groupe auprès du CDG

La mairie a recours du service du Centre de festim par le hébergement et le recensement des absences, maladies - le contrat groupe est arrivé à échéance - le Centre de festim demande au conseil municipal de lui donner le pouvoir d'engager une nouvelle mise en concurrence - Accepté à l'unanimité

V

#### Bail local communal

Le local actuellement occupé par les infirmières se libère au 01/01/2018. Elle changera de local sur Anguille. Il est proposé au conseil municipal de proposer le local à une jeune professionnelle couturière, Mariska CHASAN pour y exercer sa profession pour un loyer de 306,98 € par mois avec une réduction de 50% la première année. Accepté à l'unanimité.

VI

#### Engagement de travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries sur l'école maternelle

Un audit énergétique a été réalisé par SOLEVAL (service énergétique du Sicoval) sur l'école maternelle et la salle des fêtes - l'audit fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux d'isolation de la toiture et de remplacement des menuiseries de l'école maternelle pour améliorer les conditions de vie des enfants lors des fortes chaleurs (très fréquentes ces dernières années).

Il est possible d'intégrer ces travaux au sein d'un programme sur lequel le Sicoval s'engage, au travers de Certificats d'Économie d'Énergie, un financement important : 80% du coût des travaux.

~~Il~~ est demandé au conseil municipal de solliciter le Maire à engager les travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries sur l'école maternelle, à intégrer ces travaux dans la convention de mutualisation avec le Sicoval.

Accepté à l'unanimité

VII

#### Entente entre la Commune d'Anguille et le Sicoval concernant les travaux allée de Piérol

Il est nécessaire de réaliser des travaux de création d'un regard

et d'aménagement extérieur sur l'allée de Penas -  
 Le Maire propose à l'Assemblée de confier l'exécution  
 de ces travaux aux services compétents du Sicoval.  
 Il conviendrait pour cela de signer une convention avec le Sicoval.  
 Accepté à l'unanimité -

VIII Questions diverses

• Rythmes scolaires -

Une concertation sera mise en place à la rentrée de Crépis  
 de Toussaint entre parents, enseignants, animateurs ARAE  
 et commune afin de recueillir les avis sur l'organisation  
 du temps scolaire. Une décision doit être recueillie à l'académie  
 par le 6 décembre -

• Le Capitaine LAPEYRONIE remplace le lieutenant  
 Ripard à la Brigade de gendarmerie de St Orens -  
 Il propose d'avancer sur la voie en cours de réalisation  
 "Voies vigilantes" -

• Aire de grand passage d'accueil des gens du voyage  
 Après tirage au sort au Sicoval, la commune d'Argellès  
 devra accueillir cette aire en 2031 -

• Point sur le conseil de communauté du 11/09/17  
 - vote de la taxe de séjour dans le cadre de la compétence tourisme  
 - accueil des jeunes mes usain de justice dans le cadre de  
 mesure alternative aux poursuites -

• Point sur la commission des "4 Communes"  
 - Fin des travaux de la piscine par un montant inférieur  
 au montant initial -

La séance est levée à 22h43

Clouot   
   
    
